

MA SANTÉ CONCERNE TOUT LE MONDE



VEZ TMOIGNER SUR
[MFP.FR/MOBILISATIONFONCTIONPUBLIQUE](https://mfp.fr/mobilisationfonctionpublique)

JUSQU'À 4 AGENTS SUR 10
RENONCENT À DES SOINS
POUR DES RAISONS FINANCIÈRES.

**QUAND ILS SONT MALADES,
LE SERVICE PUBLIC EST PATRAQUE
ET NOUS EN SOMMES TOUS MALADES !!**

**MOI, AGENT PUBLIC,
J'ENSEIGNE À VOS ENFANTS,
JE VOUS PROTÈGE, JE VOUS SOIGNE...
MA SANTÉ, C'EST
IMPORTANT !!**



MA SANTÉ NE VAUT PAS GRAND CHOSE.

Tous les salariés du privé bénéficient d'une mutuelle prise en charge *a minima* à 50% par leur employeur (en moyenne **244 euros par an et par salarié**).

Pour les agents de la fonction publique, la participation employeur, quand elle existe, est **dérisoire voire symbolique**.

L'ÉTAT, MON EMPLOYEUR, N'A AUCUNE OBLIGATION.

Le financement par l'employeur d'une complémentaire est obligatoire pour les salariés du privé... mais facultatif pour les agents du service public.

LORSQUE JE SUIS MALADE, JE PEUX PERDRE 50% DE MES REVENUS.

Lorsqu'un agent du service public doit subir un arrêt de travail prolongé, il ne perçoit alors qu'un demi-traitement. C'est près d'un fonctionnaire sur deux (catégorie C) qui peut ainsi basculer sous le seuil de pauvreté.